



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

intérieur : personnel
Question écrite n° 2440

Texte de la question

M. René Dosière demande à M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales de bien vouloir lui fournir les renseignements suivants : nombre d'agents de son département ministériel affectés à la présidence de la République avec indication de leur grade, de leur situation statutaire (détachement, disponibilité, mise à disposition) et du coût global (charges incluses) qui en résulte ; nature, imputation budgétaire et montant global des dépenses de fonctionnement réalisées pour le compte de la présidence de la République au cours des exercices budgétaires 2000 et 2001 ; nature, imputation budgétaire et montant des dépenses d'investissement réalisées pour le compte de la présidence de la République au cours des exercices budgétaires 2000 et 2001.

Texte de la réponse

L'arrêté du 19 octobre 1994 portant organisation du service de protection des hautes personnalités (SPHP) au sein de la direction générale de la police nationale, mentionne les attributions qui lui échoient : mesures générales concernant la sécurité du Président de la République ; protection rapprochée et accompagnement de sécurité générale des hautes personnalités françaises et étrangères ; mise en oeuvre des mesures nécessaires à l'organisation des déplacements officiels. Le décret du 5 janvier 1983 créant le groupe de sécurité de la Présidence de la République (groupe paritaire composé de policiers et de gendarmes) et son arrêté d'application du 26 janvier 1983 fixent le cadre juridique d'organisation des déplacements du chef de l'Etat et la préparation des mesures d'ordre et de sécurité sous la responsabilité du directeur du service des voyages officiels. Les policiers en fonction au groupe de la présidence de la République et à la sécurité générale de la présidence de la République sont affectés au service de protection des hautes personnalités. Ils dépendent de ce service et ne sont pas affectés en tant que tel à la présidence de la République. Le tableau suivant détaille le nombre et le grade de ces agents. Effectifs 1er septembre 2002

SPHP POLICE	GROUPE DE SÉCURITÉ		TOTAL
	de la présidence de la République	SÉCURITÉ GÉNÉRALE	
Commissaire divisionnaire		1	1
Commissaire principal	1		1
Commandant de police emploi fonctionnel	1		1
Commandant de police		1	1

Capitaine de police	2	1	3
Lieutenant de police		2	2
Brigadier major	1	1	2
Brigadier	4	4	8
Brigadier	4	4	8
Gardien de la paix	17	3	20
Adjoint administratif		1	1
Total	26	14	40

Leurs traitements, à l'instar du traitement des fonctionnaires de police, ne figurent pas au budget du SPHP. Le fonctionnement de ces unités est inclus dans le budget de fonctionnement et d'équipement global du service, sans rubrique spécifique. L'agression récente dont a été victime le maire de Paris et l'attentat dont a fait l'objet le Président de la République lors de la commémoration de la fête nationale sur les Champs-Élysées le 14 juillet dernier confirment que la protection des hautes personnalités doit prendre une place croissante dans les activités de la police nationale et justifie amplement les dispositions prises pour assurer depuis plusieurs décennies la protection des personnalités en charge de la responsabilité du pays et de l'Etat.

Données clés

Auteur : [M. René Dosière](#)

Circonscription : Aisne (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2440

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 septembre 2002, page 3046

Réponse publiée le : 27 janvier 2003, page 564